



CONSEIL COMMUNAL
JOUXTENS-MEZERY

Procès-verbal
Séance du 09 décembre 2014,
à 19h00 heures, à la salle communale.

Présidence: Michel BORER

1. **Opérations préliminaires**
2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2014**
3. **Communications du bureau et de la Municipalité**
4. **Informations au Conseil Communal par ses représentants aux organismes externes (ASIGOS, PC, AJENOL, Primeroche et Commission du feu)**
5. **Préavis N° 8/2014 Le projet de budget 2015**
6. **Interpellations, motions, postulats**
7. **Propositions individuelles et divers**

Monsieur le Président ouvre notre séance du Conseil en souhaitant une cordiale bienvenue

1. Opérations préliminaires

Effectif :	50
Présents :	35
Excusés :	15
Majorité :	18

Excusés : Danielle BALLENEGGER, Jacques BOVAY, Jean-Marc BUCHS, David BURKHARD, Jean-Luc CACHIN, José CAMPO, Thierry DE MITRI, Joël GASSER, Christian HÄNGGELI, Adrien LE GAUFFEY, Jacek MANTHEY, Jacques MILLIET, Stéphanie MILLIET, Marcel PARIETTI, Gilbert SMADJA

Constatant que le quorum est atteint, le conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2014

Monsieur le Président demande s'il y a des commentaires concernant le PV de la séance du 28 octobre 2014.

M. Michel GOLAY demande que l'on apporte la correction à son intervention, page 6, 1^{ère} ligne, Il s'agit du taux d'intérêt et non du taux d'impôt.

Le procès-verbal, avec la correction, est adopté à une forte majorité moins 2 abstentions.

3. Communications du bureau et de la Municipalité

3.1 Communications du bureau

Courriers :

En date du 24 octobre, M. le Président a reçu copie de la lettre de l'APE-JM adressée à la Municipalité concernant la cantine scolaire. Le 5 novembre, le Président a reçu copie de la réponse de la Municipalité à l'APE-JM.

Lettres lues par la secrétaire et jointes au PV.

En date du 19 novembre, le Président a reçu copie d'une lettre de la Municipalité adressée aux Présidents des commissions d'urbanisme et des finances, MM. Bernard Freemantle et Thierry Reymond concernant le règlement sur les taxes perçues en matière de police des constructions.

Lettre lue par la secrétaire et jointe au PV.

Représentation :

Le 11 novembre 2014, M. le Président a participé à l'inspection annuelle de M. le Préfet, Serge Terribilini.

Le 12 novembre 2014, M. le Vice-président a représenté le Conseil lors de l'assemblée de Paroisse de Prilly-Jouxens.

Votations :

Votations fédérales du 30 novembre 2014 :

<u>Objet n° 1</u> : Forfaits fiscaux	Oui :	135	Taux de participation : 69.87 %
	Non :	455	
<u>Objet n°2</u> : Halte à la surpopulation	Oui :	70	Taux de participation : 69.99 %
	Non :	523	
<u>Objet n°3</u> : Initiative sur l'or	Oui :	66	Taux de participation : 69.52 %
	Non :	514	

Monsieur le Président donne les dates des prochains Conseils communaux

Mardi 28 avril 2015 à 20 heures

Mardi 30 juin 2015 à 19 heures

Mardi 27 octobre 2015 à 20 heures

Mardi 8 décembre 2015 à 19 heures

3.2 Communications de la Municipalité

M. le Syndic donne lecture des communications de la Municipalité qui sont jointes au présent procès-verbal.

4. Informations au Conseil Communal par ses représentants aux Organismes externes (ASIGOS, PC, AJENOL, Primeroche et Commission du feu)

Mme Fabienne SEGU annonce qu'il n'y a pas eu de nouvelle séance de l'ASIGOS. Pour l'AJENOL, une séance a eu lieu le 12 novembre dans le nouveau centre de vie enfantine à Cheseaux. (Information AJENOL jointe au PV).

M. Ivan SPRING prend la parole au nom de la commission des affaires régionales et du Schéma Directeur Nord Lausannois concernant le projet du SDLN qui va débiter prochainement. Il s'agit de la jonction Sauge RC 401 et RC 448. La RC 401 est la route qui relie Prilly-Chasseur à Cheseaux-sur-Lausanne le long de la ligne du LEB et la RC 448 est la route qui relie Cheseaux au carrefour du Solitaire en passant par la Migros. La route de la Sauge est celle qui aboutit à la halte du Lussex et qui monte vers l'usine électrique. Le projet de construction va démarrer à l'été 2015 selon la mise à l'enquête et cela aura des incidences pour la commune de Jouxens-Mézery au niveau des véhicules dont voici quelques chiffres estimés à 14'000 véhicules/jour. Une incidence sur la desserte de Jouxens par le Lussex, actuellement de 900 véhicules/jour qui passera assez rapidement à 1'900 véhicules/jour et pour l'année 2030 la projection est de 17'000 véhicules/jour. Il est évident que ces véhicules passeront par le village (Les Boracles ou Beau-Cèdre, Chemin de Champvent). (Plans du SDNL joints au PV)

5. Préavis N° 8/2014 relatif au projet de budget 2015

M. Thierry REYMOND, rapporteur lit les conclusions de la commission des finances présentant des amendements.

M. le Syndic informe que la Municipalité se rallie aux amendements proposés par la commission des finances.

M. le Président propose d'ouvrir la discussion d'ordre général sur le budget et ensuite d'avoir une discussion dicastère par dicastère.

M. Michel GOLAY désire intervenir concernant la présentation du budget et fait distribuer quelques feuilles de son intervention aux membres du Conseil. (Intervention jointe au PV)

M. Pierre-Henri FROIDEVAUX prend note des observations et remarques de Monsieur Golay avec intérêt. En ce qui concerne les améliorations de mise en page, elles seront prises en considération lors du prochain établissement du rapport.

M. le Syndic désire préciser à Monsieur Golay que l'annexe 1 « budget d'exploitation de la STEP » doit être selon la loi approuvé avec le budget communal et c'est pour cela que cette annexe a été jointe de façon à ce que le budget d'exploitation de la STEP soit approuvé en même temps par le législatif.

La parole n'étant plus demandée pour la discussion d'ordre générale, le Président passe à la discussion dicastère par dicastère.

Administration générale p 1, 2 et 3

M. Ivan SPRING demande des informations sur les comptes n° 110.3111.1 et n° 110.3151.1 concernant les logiciels et le matériel informatique. Est-ce que dans le budget se trouve des équipements qui permettront de répondre au nouveau règlement communal qui vont permettre la mise en place des outils informatiques modernes notamment de réserver en ligne la salle des commissions.

M. Pierre-Henri FROIDEVAUX répond que ce montant ne comprend pas le logiciel de gestion des réservations de salles mais il couvre l'ensemble des frais de maintenance des logiciels en place.

Finances p. 4 et 5

La commission des finances propose deux amendements.

Compte n° 210.4020 Impôt foncier : CHF. 0. – au lieu de CHF. 270'000.00

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote.

L'amendement est accepté à une forte majorité moins 4 abstentions.

Compte n° 220.3520 Fonds de péréquation : contribution brut CHF. 1'998'000.00 au lieu de CHF. 2'067'000.00

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote.

L'amendement est accepté à une forte majorité moins 1 abstention

Domaines et bâtiments p. 6

M. Ivan SPRING concernant le compte n° 310.4135 entretien, frais de terrains et forêts demande s'il est inclus dans ce budget de CHF. 19'000.00 l'élagage ou le traitement de la forêt qui est au-dessus du lieu-dit le Pâquis.

M. Le Syndic répond que cette forêt n'est pas sur territoire communal. Monsieur Spring dit que selon le registre foncier elle est propriété de la commune.

M. le Syndic se demande si Monsieur Gross serait d'accord.

M. Ivan SPRING concernant le compte n° 350.3123 consommation d'électricité pour les bâtiments communaux de CHF. 20'000.00, pose la question s'il y a eu une petite réflexion pour la pose de panneaux solaires sur l'église.

M. Luc RECORDON répond qu'il n'y a pas que spécifiquement pour l'église que l'on s'est penché pour la pose de panneaux solaires mais la question est de savoir comment on va produire de l'énergie soit pour chauffer ce bâtiment soit éventuellement pour l'utiliser autrement notamment du photovoltaïque fait partie de l'étude en cours.

M. Ivan SPRING concernant le compte n° 350.3141 entretien courant des bâtiments d'un montant de CHF. 43'000.00, demande au sujet de la salle de gymnastique s'il y aura une vérification du système des vérins hydrauliques des fenêtres et le changement du panneau de commandes de ces appareils ?

M. Pierre-Henri FROIDEVAUX dit qu'il n'a pas connaissance d'un problème de vérins mais que si cela est nécessaire il y aura un contrôle. Quant au panneau de commande, il regardera avec M. Calce.

M. Christian BOVARD informe avoir contrôlé la consommation d'électricité de l'église et cela se trouve dans le compte temples et cultes compte n° 580.3123.

Travaux p. 7 et 8

M. Ivan SPRING demande concernant les comptes n° 450.3011.01 indemnités et surveillance déchetterie à CHF. 7'300.00 et compte n° 450.3185 honoraires et prestations de services à CHF. 3'000.00 soit CHF. 10'300.00 si cela comprend DESA.

Mme Chantal FAVRE répond que cela comprend DESA et le personnel de la déchetterie pour le samedi.

M. le Syndic précise que c'est l'ensemble de la surveillance de la déchetterie par le personnel communal le samedi et DESA. Le personnel du samedi n'est pas inclus dans les heures de travail.

M. Ivan SPRING aimerait connaître la différence entre le compte indemnités et surveillance déchetterie et le compte honoraires et prestations de services.

Mme Chantal FAVRE répond que le compte n° 450.3185 correspond aux prestations de la bourse communale à la gestion de services de la déchetterie car tout doit être séparé. Toutes les heures que font le greffe et la bourse communale en correspondance avec la problématique de la déchetterie sont facturées à part.

M. Ivan SPRING concernant le compte n° 450.3114.01 achats et entretien matériel de CHF. 20'000.00 dont achat de quatre conteneurs Villiger d'occasion désire connaître les quartiers qui seront nantis de ces conteneurs.

Mme Chantal FAVRE répond qu'une offre a été reçue pour une reprise de conteneurs d'occasion. Trois de ces conteneurs seront placés aux Chemins de Mézery, de Champvent et de la Cure et un supplémentaire s'il devait y avoir un besoin pour un nouveau quartier.

M. Alain GUGGER demande des précisions à M. le Syndic concernant le compte n° 460.3526 participation à des charges d'autres communes + STEP car il pensait que c'était une information alors que législatif doit approuver les comptes. Sur ce compte, on voit CHF. 83'800. – pour 2015, cela n'est pas une problématique mais pour les années suivantes dans les prévisions budgétaires, il y a une augmentation des dépenses de CHF. 15'000'000.00 à CHF. 35'000'000.00 voire CHF. 38'000'000.00. Cela signifiera un montant différent sur le compte n° 460.3526. On peut imaginer CHF. 200'000.00 sur ce compte. Que doit-on approuver ? Il y a l'aspect que l'on voit par une augmentation des amortissements et des autres postes de dépenses générales. En fonction de ce que l'on doit approuver ou pas, il semble nécessaire de comprendre ce que cela signifie.

M. le Syndic informe que c'est le budget de la STEP pour 2015 qui doit être approuvé. Dès 2017, il y aura la nouvelle STEP, d'ici là on devra revoir les taxes d'épuration. Le budget d'investissement ainsi que le budget de fonctionnement vont être importants aussi, cela veut dire que dans le courant 2015 avec d'autres communes, il sera nécessaire de se pencher sur la révision des taxes d'épuration. Sois-dit en passant la nouvelle STEP de Lausanne va coûter CHF. 330'000'000.00 au dernier renseignement reçu.

Instruction publique et cultes p. 10 et 11

La parole n'est pas demandée.

Police p. 12

La parole n'est pas demandée.

Sécurité sociale p. 13

La commission des finances propose un amendement.

Compte n° 720.3515 Facture sociale : 2^{ème} et 3^{ème} couche de financement CHF. 2'859'000.00 au lieu de CHF. 3'164'000.00

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

M. le Président demande si quelqu'un désire encore s'exprimer sur le budget.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote sur le préavis 8/2014 **amendé** :

- au compte n° 210.4020 Impôt foncier CHF. 0. – au lieu de CHF. 270'000.00,
- au compte n° 220.3520 Fonds de péréquation: de CHF. 1'998'000.00 au lieu de CHF. 2'067'000.00
- au compte n° 720.3515 Facture sociale: 2^{ème} et 3^{ème} couche de financement de CHF. 2'859'000.00 au lieu de CHF. 3'164'000.00

afin de ramener l'excédent de charges à CHF. 739'600.00 au lieu de CHF. 843'600.00

Le budget 2015 amendé est accepté à l'unanimité

Le Conseil communal de Jouxens-Mézery,

- vu le rapport de la Municipalité (préavis 8/2014),
- vu le rapport de la Commission des finances du 15 octobre 2014
- où leurs conclusions
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver le projet de budget ordinaire de la Commune **amendé**.

M. le Président remercie la Commission des finances pour le travail effectué.

6. Interpellations, motions, postulats

La parole n'est pas demandée.

7. Propositions individuelles et divers

M. le Syndic informe qu'un tout-ménage va être distribué pour annoncer la fermeture du carrefour de la Fleur-de-Lys dès le 6 janvier 2015 et cela pour une année.

M. Hugo INEICHEN demande si M. le Syndic pourrait informer l'assemblée sur la façon dont les différentes instances se sont mises d'accord sur ces différences de budget qui ont été source de retard de la réalisation.

M. le Syndic ne peut malheureusement pas répondre étant donné qu'il a été averti seulement la semaine passée que le carrefour allait être fermé et qu'une rencontre avec les protagonistes est prévue pour le 18 décembre 2014. Les riverains seront convoqués par la direction des travaux.

M. Bernard FREEMANTLE concernant les panneaux solaires ou autres sources écologiques demande à M. Luc Recordon s'il peut donner des précisions afin de chauffer les bâtiments communaux, on nous dit que c'est à l'étude et cela fait de nombreuses années qu'il entend le même discours.

M. Luc RECORDON explique que cela a pris du temps avec l'établissement d'un schéma énergétique selon les règles du canton qui était fait sous l'égide de l'association cité de l'énergie. Maintenant ce résultat obtenu, la Municipalité a constaté que ce n'était pas prudent de partir avec des projets ponctuels. Une première idée était de mettre des photovoltaïques sur le toit de l'école avec simplement du contracting c'est-à-dire soit en louant le toit soit en le mettant à nos frais vu qu'on récupère intégralement le produit de la vente du courant. La Municipalité s'est dit qu'il fallait une réflexion d'ensemble et a mandaté cet été un bureau d'ingénieurs qui va lui faire des propositions. Elle va également aller visiter une installation au mois de février à Bienne.

La parole n'étant plus demandée M. le Président lève la séance à 20h05 et souhaite aux Conseillers ainsi qu'à leur famille de très joyeuses fêtes et une bonne année 2015, au plaisir de se revoir lors du prochain Conseil.

Le Président



Michel BORER

La Secrétaire



Josiane ROMANENS

Annexes : ment.